BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES

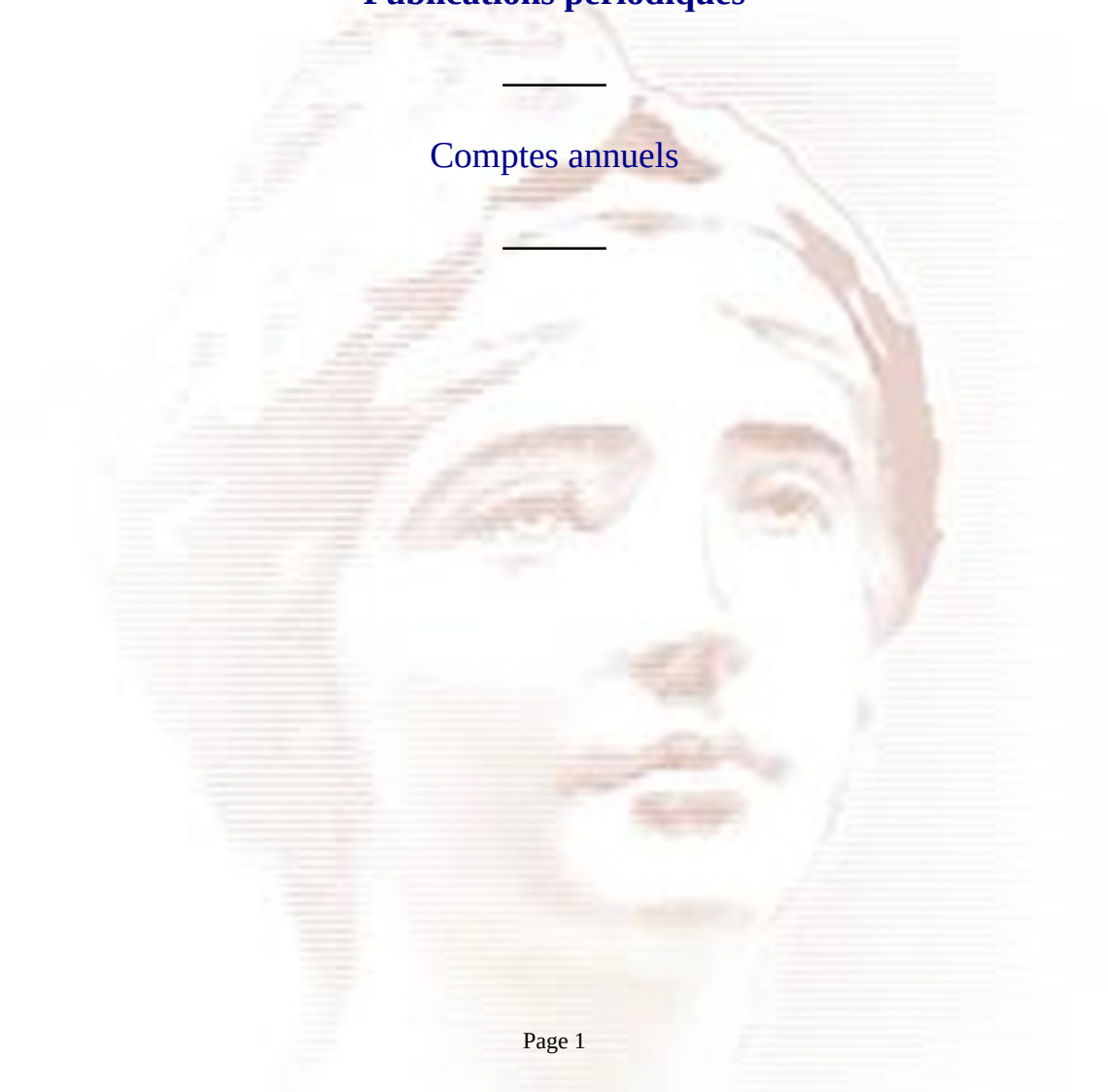
PREMIÈRE MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.journal-officiel.gouv.fr

Publications périodiques

Comptes annuels



BANQUE NEUFLIZE OBC

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 383.507.453 €
Siège social : 3 Avenue Hoche – 75008 Paris
552.003.261 R.C.S. Paris

Documents comptables approuvés par l'assemblée générale du 25 mai 2022

I. – Bilan au 31 décembre 2021

(En milliers d'euros.)

Actif	Référence note de l'annexe	2021	2020
Caisse, banques centrales, CCP		535 081	665 323
Effets publics et valeurs assimilées	A1-A8	121 590	122 132
Créances sur les établissements de crédit	A2	4 321 361	4 158 377
- A vue		2 857 335	2 758 870
- A terme		1 464 025	1 399 507
Créances sur la clientèle	A3-A8	4 237 978	4 056 613
- Créances commerciales		668	3 577
- Autres concours à la clientèle		3 490 355	3 378 242
- Comptes ordinaires débiteurs		746 955	674 795
Obligations et autres titres à revenu fixe	A1-A8	0	0
Actions et autres titres à revenu variable	A1-A8	7 396	7 757
Autres actifs	A6	43 956	79 721
Parts dans les entreprises liées	A4-A8	142 909	250 019
Participations et activité de portefeuille	A4-A8	3 979	7 067
Immobilisations incorporelles	A5	35 188	35 366
Immobilisations corporelles	A5	49 027	48 714
Comptes de régularisation	A7	37 373	42 119
Total de l'actif		9 535 838	9 473 208

Passif	Référence note de l'annexe	2021	2020
Dettes envers les établissements de crédit	P1	1 925 855	2 121 279
- A vue		140 260	148 597
- A terme		1 785 595	1 972 682
Comptes créditeurs de la clientèle	P2	6 769 760	6 512 476
Comptes d'épargne à régime spécial		989 529	959 472
- A vue		975 903	945 531
- A terme		13 626	13 942
Autres dettes		5 780 231	5 553 004
- A vue		3 719 669	3 555 129
- A terme		2 060 562	1 997 875
Autres passifs	P3	23 901	28 758
Comptes de régularisation	P4	64 314	56 555
Provisions	P5/P5-1	32 246	44 818
Capitaux propres	P7	719 762	709 323
- Capital souscrit	P7	383 507	383 507
- Prime de fusion	P7	167 080	167 080
- Réserves	P7	72 324	61 812
- Provisions réglementées	P6-P7	375	432
- Report à nouveau (+/-)	P7	34 692	-112 316
- Résultat de l'exercice (+/-)	P7	61 783	208 807
Total du passif		9 535 838	9 473 208

Hors-bilan	Référence note de l'annexe	2021	2020
Engagements donnés			
- Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit	AP3	19 211	17 679
- Engagements de financement en faveur de la clientèle	AP3	801 337	573 282
- Engagements de garantie		118 096	163 228
D'ordre d'établissements de crédit	AP3	9 173	25 891
D'ordre de la clientèle	AP3	108 922	137 337
- Engagements sur titres		0	0
- Opération en Devises	HB1	52 977	520 273
- Opérations sur instruments de taux d'intérêts	HB1	206 026	262 169
- Opérations sur instruments de change	HB1	502	690
- Opérations sur autres instruments	HB1	73 505	141 434
- Autres engagements donnés		0	0
Engagements reçus			
- Engagements de financement reçus d'établissements de crédit	AP3	924 455	728 583
- Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit	AP3	206 716	205 456
- Engagements de garantie reçus de la Clientèle	AP3	1 928 330	1 792 968
- Engagements sur titres	HB1	24 000	20 000
- Opérations en devises	HB1	51 867	515 584
- Opérations sur instruments de taux d'intérêts	HB1	201 607	257 573
- Opérations sur instruments de change	HB1	502	690
- Opérations sur autres instruments	HB1	73 505	141 434
- Autres engagements reçus		1 592 174	1 410 783

II. – Compte de résultat

(En milliers d'euros.)	Référence note de l'annexe	2021	2020
Produits nets d'intérêts	R -1	127 117	389 034
+ Intérêts et produits assimilés		120 742	127 167
Sur opérations avec les Établissements de crédit		41 011	45 221
Sur opérations avec la Clientèle		78 398	79 356
Sur obligations et autres titres à revenu fixe		1 333	2 590
- Intérêts et charges assimilées		-8 308	-14 532
Sur opérations avec les Établissements de crédit		-5 958	-10 887
Sur opérations avec la Clientèle		-2 350	-3 645
Sur obligations et autres titres à revenu fixe		0	0
+ Produits sur opérations de crédit-bail et de location avec option d'achat		0	0
+ Revenus des titres à revenu variable	R -1 -1	14 683	276 399
Produits nets des commissions	R - 2	101 727	93 078
+ Commissions (produits)		111 005	101 622
- Commissions (charges)		-9 277	-8 544
Résultat net des opérations financières		4 602	2 884
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	R - 3	4 443	4 127
Solde en bénéfice sur titres de transaction		-153	-256
Solde en bénéfice sur opérations de change		3 506	3 171
Solde en bénéfice sur instruments financiers		1 090	1 211
Solde en perte sur instruments financiers			
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	R - 3 - 1	159	-1 243
Solde en bénéfice (+) ou pertes (-) sur titres de placement		159	-1 243
Solde en perte sur opérations de change			
Solde en perte sur instruments financiers			
Autres charges et produits nets d'exploitation bancaire	R - 4	-3 703	-4 047
+ Autres produits d'Exploitation bancaire		169	53
- Autres charges d'Exploitation bancaire		-3 871	-4 100

Produit net bancaire		229 743	480 948
- Charges générales d'exploitation	R - 5	-173 165	-167 309
Frais de personnel		-99 671	-97 530
Autres frais administratifs		-73 494	-69 779
- Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles	R - 5	-1 724	-3 670
Total frais généraux	R - 5	-174 890	-170 979
Résultat brut d'exploitation		54 854	309 969
- Coût du risque	R - 6	4 810	-8 848
Résultat d'exploitation		59 664	301 121
- Gains ou pertes sur autres actifs	R - 7	23 648	-4 302
+/- Résultat courant avant impôt		83 312	296 820
+/- Résultat exceptionnel	R - 8		12 140
+ Produits exceptionnels		0	0
- Charges exceptionnelles		0	0
- Impôt sur les bénéfices	R - 8	-21 585	-100 171
- Dotations ou reprises provisions règlementées		57	19
Résultat de l'exercice (+ / -)		61 783	208 807

III. – Annexe aux comptes sociaux au 31 décembre 2021

Faits Marquants

1.1. – COVID-19

La pandémie de Covid-19 a engendré des perturbations pour les clients, les fournisseurs et le personnel.
Les gouvernements, banques centrales et autorités réglementaires ont répondu à cette crise avec des mesures d'ordre monétaire, budgétaire et réglementaire afin d'apporter un soutien financier aux agents économiques.
Les résultats de Neuflize OBC au 31 décembre 2021 sont présentés dans le contexte de cette crise sanitaire mondiale sans précédent.

1.2. – Changement de périmètre

Banque Neuflize OBC a cédé en date du 1er février 2021 sa filiale ABN AMRO Investment Solutions à ABN AMRO.

Dans le cadre de la simplification de l'organigramme du groupe Neuflize OBC, Banque Neuflize a procédé à la dissolution sans liquidation par transmission universelle de patrimoine de ces filiales Cycas et Dionée.

1.3. – Mise à jour recommandation ANC 2013-02 suite décision IFRIC sur méthode pour la répartition des droits à prestations pour les régimes à prestations définies

L'ANC a précisé en novembre 2021 les règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires.
Ces précisions impliquent un changement de méthode comptable dans les évaluations comptables sur les passifs sociaux produites par l'actuaire. Ce changement de méthode a été comptabilisé en capitaux propres au 31 décembre 2021.

1.4. – Cofiloisirs :

Une dépréciation additionnelle de 3,2 M€ a été comptabilisée au 31décembre 2021 afin de ramener la valeur nette comptable au prix de cession proposé par BNP soit 1 €.

Évènements postérieurs à la clôture

Vente des titres Cofiloisirs :

La cession des titres de Cofiloisirs détenus par la Banque Neuflize OBC au profit de BNP a été signée en date du 31 janvier 2022.

Crise en Ukraine :

L'invasion de l'Ukraine par la Russie déclenché le 24 février 2022 a fortement impacté les marchés financiers et assombri les perspectives géopolitiques et macro-économiques.
A l'heure de l'édition de ce rapport, il est trop tôt pour pouvoir tirer des conséquences à moyen ou long-terme de cette guerre, mais l'impact à court-terme est fort tant sur la valorisation des actifs de nos clients privés que sur les coûts énergétiques pour nos clients entreprises.
Même si la banque n'a pas d'exposition significative directe ou indirecte à des contreparties russes, biélorusses ou ukrainiennes, la durée de ce conflit et l'intensité des dommages économiques pourraient fragiliser l'atteinte des objectifs 2022.

Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes sociaux

La présentation des états financiers relative à l'exercice 2021 est conforme aux dispositions du règlement ANC n°2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire. Le compte de résultat publiable constitue le modèle d'analyse de la formation du résultat donnant le produit net bancaire, le résultat brut d'exploitation et le résultat net.

Les charges générales d'exploitation et le produit net bancaire sont présentés nets des transferts de charges qui s'y rapportent.

1. – Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les conventions comptables générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

Conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. Les comptes de l'exercice sont présentés sous une forme identique à celle de l'exercice précédent.

Conformément aux principes comptables applicables aux établissements de crédit français, les méthodes d'évaluation prennent en compte, pour la majorité des opérations, l'intention dans laquelle celles-ci ont été conclues.

1.1. – Conversion des comptes en devises

Les actifs, passifs et engagements de hors bilan libellés en devises sont valorisés aux cours de change officiels du marché au comptant à la clôture de l'exercice. Les écarts de change ainsi dégagés sont enregistrés en résultat.

1.2. – Commissions sur prestations de services

Elles sont enregistrées en produits et charges en fonction de leur nature. Les produits de commissions rémunérant des services continus sont étalés sur la durée de la prestation rendue (commissions sur moyens de paiement, droits de garde sur titres…).

1.3. – Créances et engagements sur établissements de crédit et clientèle

Généralités
Les créances sur établissements de crédit comprennent les créances détenues au titre des opérations bancaires sur des établissements de crédit à l'exception de celles matérialisées par un titre. Les créances sur la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les établissements de crédits, à l'exception de ceux qui sont matérialisés par un titre.

Seules les dettes et créances répondant aux conditions suivantes font l'objet d'une compensation comptable au bilan : même contrepartie, exigibilité et devises identiques, même entité de comptabilisation. Les intérêts courus sur les créances sont portés en comptes de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature au hors-bilan correspondent :

- aux engagements irrévocables de concours en trésorerie
- aux engagements de garantie n'ayant pas donné lieu à mouvements de fonds.

Techniques de réduction du risque

La banque utilise des techniques de réduction du risque de crédit dans le cadre de son activité de crédit. Ces techniques permettent de se protéger partiellement ou en totalité du risque d'insolvabilité du débiteur.

Deux grandes catégories se distinguent :

1 - les sûretés personnelles (garanties) correspondent à l'engagement pris par un tiers de se substituer au débiteur primaire en cas de défaillance de ce dernier. Cela comprend les engagements et les mécanismes de protection fournis par les banques et les établissements de crédit assimilés, les institutions spécialisées telles que les organismes de cautionnement de prêts hypothécaires (par exemple Crédit Logement en France),

2 - les sûretés réelles (collatéraux) peuvent être constituées d'actifs physiques prenant la forme de biens immobiliers, de matières premières ou métaux précieux, ou d'instruments financiers tels que des liquidités, des titres ou des investissements de qualité supérieure ainsi que des contrats d'assurance.

Les décotes (haircuts) appropriées sont appliquées à la valeur de la sûreté en fonction de sa qualité et de ses caractéristiques de liquidité.

Dans le but de réduire sa prise de risque, le Groupe mène donc une gestion active de ses sûretés notamment en les diversifiant : collatéraux physiques, garanties personnelles et autres (dont dérivés de crédit). Lors de l'approbation d'un crédit, une évaluation de la valeur des garanties et des sûretés réelles, de leur caractère juridiquement contraignant ainsi que de la capacité du garant à honorer ses engagements est réalisée.

Classement des encours :

Le système de mesure du risque de crédit repose notamment sur un système de notation des clients (Uniform Credit Rating). Ce système consiste à attribuer une note à chaque client selon une échelle interne (définie par le groupe AA) Chaque niveau correspond à une probabilité de défaut et est établi selon les informations clients connues (états financiers pour les clients entreprise ; déclarations de revenus et de capital pour les clients privés).

UCR Grade	Low PD%	Mid PD%	High PD%	Rating description	S&P indicative mapping	Moody's indicative mapping	Fitch indicative mapping	
UCR 0	0.00	0.00	0.00	ABN AMRO intercompany Credit Facilities				
UCR 1	0.00	0.03	0.035	Very strong capacity to meet financial commitments	A+ (AAA/AA+/AA/AA-)	Aa3 (Aaa/Aa1/Aa2)	AA- (AAA/AA+/AA)	Investment grade
UCR 2+	0.035	0.04	0.045	Strong capacity to meet financial commitments	A+	A1	AA-	
UCR 2	0.045	0.05	0.071		A	A1 (A2)	A+	
UCR 2-	0.071	0.10	0.127		A-	A3	A- (A)	
UCR 3+	0.127	0.16	0.200	Adequate capacity to meet financial commitments. Adverse economic conditions or changing circumstances could weaken capacity to meet commitments.	BBB+	Baa1	BBB+	
UCR 3	0.200	0.25	0.300		BBB	Baa2	BBB	
UCR 3-	0.300	0.36	0.465		BBB-	Baa3	BBB-	
UCR 4+	0.465	0.60	0.775	Faces uncertainties. Exposure to adverse business, financial or economic conditions could lead to inadequate capacity to meet commitments.	BB+	Ba1	BB+	Non-Investment Grade
UCR 4	0.775	1.00	1.285		BB	Ba2	BB	
UCR 4-	1.285	1.65	2.225		BB-	B1 (Ba3)	BB- (B+)	
UCR 5+	2.225	3.00	4.243	Able to meet financial commitments, but adverse business, financial or economic conditions will likely impair capacity or willingness to meet commitments.	B+ (B)	B2	B	
UCR 5	4.243	6.00	8.485		B-	Caa1 (B3)	B-	
UCR 5-	8.485	12.00	16.971	Vulnerable and dependent upon favourable conditions to meet financial commitments	CCC/C	Caa2 (Caa3)	CCC/C	
UCR 6+	16.971	24.00	99.99		CCC/C	Caa-C	CCC/C	
UCR 6/7/8		100		Defaulted				Default

Grades without brackets are preferred over grades with brackets, e.g. UCR 1 maps to S&P A+

Traitement des encours structurés

Un crédit est dit restructuré si la Banque octroie à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, une facilité qu'il n'aurait pas envisagée dans d'autres circonstances : allongement de la durée du crédit, rachat de crédit, effacement d'une partie de la dette, suspension d'échéances. La restructuration consiste notamment à réintégrer dans le capital les impayés constatés.

Traitement des créances douteuses

La Banque NEUFLIZE OBC applique le règlement ANC n°2014-07 ainsi que les dispositions de l'avis 2006-16 du 21 décembre 2006 sur le déclassement en douteux des découverts repris par l'article 2221-2 du règlement ANC n°2014-07.

Dès lors qu'un engagement est porteur d'un risque de crédit avéré rendant probable la non-perception par la banque de tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie conformément aux dispositions contractuelles initiales, nonobstant l'existence de garanties, l'encours afférent est classé en encours douteux lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins ou si, indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré, ou s'il existe des procédures contentieuses.

Pour un débiteur donné, le classement d'un encours en créances douteuses entraîne, par contagion, un classement identique de l'ensemble des encours et engagements sur ce débiteur, nonobstant l'existence de garanties.

Les encours douteux donnent lieu à la constitution de dépréciations pour créances douteuses ou pour risques à hauteur des pertes probables. Les intérêts courus sur créances douteuses sont intégralement dépréciés.

Les dotations et reprises de dépréciations, les pertes sur créances amorties sont présentées dans la rubrique « Coût du risque », à l'exception des dotations nettes aux dépréciations relatives aux intérêts sur créances douteuses présentées, comme ces derniers, dans le produit net bancaire.

Les dépréciations pour créances douteuses correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux d'intérêt effectif.

Les créances douteuses peuvent être reclassées en encours sains lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine. De même, les créances douteuses ayant fait l'objet d'une restructuration peuvent être reclassées en encours sains. Si la restructuration a été conclue à des conditions hors marché, la décote entre les nouvelles conditions et les conditions d'origine est enregistrée en coût du risque lors de la restructuration, puis reprise en marge d'intérêts sur la durée restant à courir de la créance.
Lorsque les conditions de solvabilité d'un débiteur sont telles qu'après une durée raisonnable de classement en encours douteux le reclassement d'une créance en encours sain n'est plus prévisible, cette créance est classée en encours douteux compromis. Cette identification intervient à la déchéance du terme ou à la résiliation du contrat.

1.3.1. – Commissions reçues :
En application du règlement ANC n°2014-07, les commissions reçues à l'occasion de l'octroi d'un crédit sont étalées linéairement au prorata du capital restant dû. Les produits liés à cet étalement sont enregistrés en PNB et le stock à lisser est intégré à l'encours de crédit concerné.

1.4. – Portefeuille titres

Conformément aux dispositions du règlement ANC n°2014-07, les titres sont classés dans les catégories suivantes : titres de transaction, titres de placement, titres de l'activité de portefeuille, titres d'investissement, autres titres détenus à long terme, titres de participation et parts dans les entreprises liées non consolidées.

La banque applique les dispositions du règlement ANC n°2014-07 relatives à la comptabilisation des frais d'acquisition de titres et celles de l'avis CNC 2008-19 du 8 décembre 2008 relatif aux Conditions de transferts de titres :

- les titres de transaction peuvent être transférés en catégories titres de placement ou titres d'investissement
- les titres de placement ne peuvent être transférés en catégorie titres d'investissement que dans des situations exceptionnelles de marché nécessitant un changement de stratégie ou lorsque les titres à revenu fixe ne sont plus négociables sur un marché actif.

Pour les titres de transaction transférés, la valeur de transfert correspond à la valeur comptable des titres de transaction déterminée le jour du transfert selon les règles de la catégorie des titres de transaction qu'ils soient reclassés en titres de placement ou en titres d'investissement.

Pour les titres de placement reclassés en titres d'investissement, les titres sont inscrits le jour du transfert à leur prix d'acquisition et les dépréciations antérieurement constituées sont reprises sur la durée de vie résiduelle des titres concernés.

Titres de transaction
Il s'agit de titres négociables sur un marché à caractère liquide et qui sont acquis ou vendus avec l'intention dès l'origine de les revendre ou de les racheter à court terme. Ces titres sont négociables sur un marché actif et les prix sont représentatifs de transactions réelles, régulières et intervenant dans des conditions de concurrence normale.
A la date d'acquisition ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais exclus, et le cas échéant, en incluant les intérêts courus. A la date de clôture, ces titres sont évalués au prix du marché du jour le plus récent, les variations de valeur sont portées dans le compte de résultat.

Titres de placement
Il s'agit d'actions (ou d'autres titres à revenus variables) ou d'obligations, qui ne relèvent ni des titres de transaction, ni des titres d'investissement.

A la date d'acquisition, ils sont enregistrés à leur prix d'acquisition frais inclus ; les coupons courus sont enregistrés en créances rattachées.

A la clôture de l'exercice, les moins-values latentes font l'objet d'une dépréciation qui peut être appréciée par ensembles homogènes de titres, sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. Pour les titres cotés, la valeur de marché correspond au cours le plus récent à fin décembre. Pour les titres non cotés, la valeur de marché correspond à la valeur probable de négociation.

Les surcotes ou décotes éventuelles sont étalées sur la durée de vie résiduelle des titres selon une méthode actuarielle.

Titres de l'activité de portefeuille
Sont regroupés sous cette catégorie, les valeurs acquises avec pour objectif unique d'en retirer un gain en capital à moyen terme sans intention de développer des liens durables dans le fonds de commerce de l'entreprise ayant émis ces titres.

A la date d'acquisition ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

Les titres figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité. Celle-ci est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de la société émettrice et de l'horizon de détention.

Dans le cas de titres cotés, elle peut être établie à partir du cours de bourse retenu sur une durée de référence.

Les moins-values latentes sont calculées par lignes de titres et sont comptabilisées sans compensation avec les plus-values latentes.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Titres d'investissement
Ce sont des obligations, des effets publics ou valeurs assimilées acquis avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

A la date d'acquisition, ils sont enregistrés à leur prix d'acquisition frais inclus ; les coupons courus sont enregistrés en créances rattachées.

Les surcotes ou décotes éventuelles sont étalées sur la durée de vie résiduelle des titres selon la méthode actuarielle.

A la clôture de l'exercice, les moins-values latentes ne font pas l'objet de dépréciation sauf s'il existe une forte probabilité que ces titres ne soient pas conservés jusqu'à l'échéance ou s'il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Autres titres détenus à long terme
Cette catégorie regroupe les titres acquis dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables mais sans influence dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus.

A la date de leur acquisition, les titres inscrits dans cette catégorie sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

Titres de participations et parts dans les entreprises liées
Ce sont des titres dont la possession durable est utile à l'activité de l'entreprise, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres, ou d'en assurer le contrôle.

A la date d'acquisition, ces titres sont enregistrés à leur prix d'acquisition, frais inclus.

Les « autres titres détenus à long terme » et les « titres de participation et parts dans les entreprises liées » sont évalués individuellement au plus bas de leur prix de revient ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité représente ce que l'entreprise accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir. Plusieurs méthodes d'estimation peuvent être utilisées : rentabilité et perspective de rentabilité, capitaux propres, perspective de réalisation, cours moyen de bourse des derniers mois, conjoncture économique.

1.5. – Instruments financiers à terme, de taux d'intérêt, de change ou d'actions

Les opérations de couverture et de marché portant sur des instruments financiers à terme, de taux d'intérêt, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du règlement ANC n°2014-07 et de l'Instruction 94-04 de la Commission Bancaire. Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits dans les comptes d'hors-bilan pour la valeur nominale des contrats.

Interventions sur les marchés organisés et assimilés
En fin d'exercice, les contrats sont évalués suivant leur cotation sur les différents marchés. Le gain ou la perte résultant de cette évaluation est porté au compte de résultat.

Intervention sur marchés de gré à gré
Les contrats d'échange de taux d'intérêt (swaps) et de garantie de taux plafond ou plancher (caps ou floors) sont affectées dès leur origine dans un de ces trois portefeuilles :

- couverture identifiée ou micro-couverture
- macro-couverture
- transaction

Les contrats classés en portefeuille de transaction sont évalués à leur valeur de marché. Les variations de valeur constatées sont portées en compte de résultat de l'exercice.

En ce qui concerne les opérations de couverture :

- les différentiels d'intérêts courus sur swaps de taux sont étalés au prorata du temps écoulé, contrat par contrat en compte de résultat
- les différentiels d'intérêts reçus ou versés ainsi que les primes de caps-fluors sont rapportés au compte de résultat au prorata du temps écoulé.

1.6. – Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition ou à leur valeur de réévaluation, nettes des amortissements cumulés.

Amortissements et dépréciations
Les terrains ne sont pas amortis.

Les amortissements sont calculés, en méthode linéaire ou en dégressif, sur la durée de vie probable des actifs concernés :

- Constructions : 30 à 50 ans
- Aménagements : 6 à 15 ans
- Mobiliers et matériels : 3 à 10 ans
- Logiciels : 1 à 5 ans

La Banque NEUFLIZE OBC applique les dispositions relatives aux amortissements et dépréciations des actifs du règlement ANC n°2014-03. Elle apprécie à chaque clôture des comptes et à chaque situation, s'il existe un indice quelconque montrant qu'un actif a pu perdre de sa valeur. Lorsqu' il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué. A ce titre, elle effectue régulièrement des tests d'impairment sur ces fonds de commerce.

1.7. – Dettes envers établissements de crédits, comptes créditeurs clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées en fonction de leur durée initiale ou de la nature des dettes :

- dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle.

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

1.8. – Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par supports : bons de caisse, titres de marché interbancaire et titres de créances négociables, emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Les intérêts courus à verser attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat. Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties de manière linéaire ou économique sur la durée de vie des emprunts concernés. La charge correspondante est inscrite en charges d'intérêts dans la rubrique « Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe » du compte de résultat.

Les frais d'émission d'emprunts obligataires encourus dans l'exercice sont amortis linéairement sur la durée de vie des emprunts correspondants. La charge correspondante est inscrite en charges d'intérêts dans la rubrique « Produits nets d'intérêts relatifs aux autres intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

1.9. – Dettes subordonnées

Cette rubrique regroupe les dettes matérialisées ou non par des titres, à terme ou à durée indéterminée, dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers.

Le cas échéant, les intérêts courus à verser attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

1.10. – Provisions

En application des articles 321-1 et suivants du règlement ANC n°2014-03 relatifs aux passifs, les provisions sont définies comme des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Il s'agit de passifs représentant une obligation de l'entité à l'égard de tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice du tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette rubrique regroupe donc des provisions destinées à couvrir :

- des risques et des charges non directement liés à des opérations bancaires nettement précises quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise
- des risques et des charges liés à des opérations bancaires que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation est incertaine.

Les provisions comprennent :

- les indemnités de fin de carrière versées lors des départs en retraite ainsi que les compléments de retraite versés à certains salariés
- les primes versées pour les médailles du travail conformément à la Convention Collective
- les provisions pour engagements par signature, pour litiges et risques divers.

1.11. – Engagements en matière de retraite et médailles du travail

Les engagements sociaux qui ne sont pas couverts par des cotisations passées en charge et versées à des fonds de retraite ou d'assurance sont provisionnés au passif du bilan. L'impact en résultat est comptabilisé dans la rubrique « Frais de personnel ».

Les indemnités de fin de carrière versées lors des départs en retraite ainsi que les compléments de retraite (avantages postérieurs à l'emploi) font l'objet d'une réévaluation et d'un provisionnement.

L'évaluation actuarielle de l'engagement a été réalisée selon la nouvelle méthode approuvée par l'IFRIC en 2021 et selon la recommandation ANC 2013-02, conformément aux directives du groupe Neuflize. Cette nouvelle méthode remplace la méthode PUC stricte utilisée lors des précédentes évaluations.
Les calculs sont effectués bénéficiaire par bénéficiaire selon le processus suivant :

- calcul de Valeur Actuelle Probable : la VAP est estimée par projection de la prestation à l'échéance et intégration de facteurs d'actualisation financière et de probabilisation (survie et turnover).
- détermination de la Projected Benefit Obligation : le calcul de la PBO repose sur le principe de répartition linéaire des droits sur la durée d'acquisition. Elle est égale à la fraction de la VAP correspondant aux droits acquis à la clôture de l'exercice, au prorata de l'ancienneté à cette date par rapport à l'ancienneté totale génératrice de droits.

Un calcul strictement identique à celui de la PBO, mais effectué sur la base du salaire à « la date d'inventaire » (sans projection) conduit à la détermination de l'ABO (Accumulated Benefit Obligation).

Conformément à la recommandation ANC n°2013-02 du 7 novembre 2013, les effets d'actualisation non-encore comptabilisés en charge, compte tenu de l'ancienne méthode du corridor, ont été enregistrés à l'ouverture de l'exercice 2013 en capitaux propres (« Report à nouveau ») en respectant par ailleurs les règles liées aux changements de méthodes comptables, c'est-à-dire sans effet d'impôts.

L'intégralité des dotations et reprises de l'exercice, incluant donc l'ensemble des effets d'actualisation sont dès lors enregistrés directement en résultat.

1.12. – Frais de personnel

La rubrique « Frais de personnel » comprend l'ensemble des dépenses liées au personnel. Elle intègre notamment le montant de la participation et de l'intéressement des salariés se rattachant à l'exercice.
Conformément aux dispositions prévues par la directive européenne CRD IV sur les fonds propres réglementaires, les dispositions suivantes s'appliquent au sein de la Banque NEUFLIZE OBC :

- pour les salariés relevant des dispositions globales prévues par le Groupe ABN AMRO et conformément aux critères détaillés dans la Politique de Rémunération de l'UES du Groupe NEUFLIZE OBC, la rémunération variable est divisée en deux parts :
  - l'une dite « initiale » de 60 %, l'autre dite « différée » correspondant au 40 % restant. La part différée est soumise à des conditions suspensives avant attribution.
  - les parts initiale et différée sont elles-mêmes scindées en deux parts égales comprenant un versement de 50 % en numéraire et de 50 % en certificats de performance. Le règlement en numéraire des certificats de performance est soumis à une période de rétention d'an.

Ces dispositions s'appliquent dès le 1er € de rémunération variable, à moins que le montant de rémunération variable attribué soit inférieur à 50.000 € et qu'il représente moins de 10 % de la rémunération fixe annuelle auquel cas, la rémunération variable est versée en une fois, sans condition de différé.

- pour les salariés relevant des dispositions locales prévues par l'UES du Groupe NEUFLIZE OBC et conformément aux critères détaillés dans la Politique de Rémunération du Groupe NEUFLIZE OBC concernant les rémunérations variables éventuelles :
  - celles dont le montant brut est inférieur ou égal à 170 K€ sont versées en numéraire en mars N+1
  - pour celles dont le montant brut est supérieur à 170 K€ : les dispositions globales prévues par le groupe ABN AMRO s'appliquent alors dès le 1 € de rémunération variable comme c'est le cas pour l'ensemble du personnel.

Les modalités de calcul de la rémunération variable (VCP), attribuée sous forme monétaire ou sous forme de titres, ont été revues au cours de l'exercice 2020 selon les nouvelles exigences du Groupe ABN Amro. Les principales modifications portent sur :

- le provisionnement de la totalité de l'enveloppe VCP attribuée sur l'année d'attribution, avec application d'un prorata temporis jusqu'aux versements des parts différées ;
- de plus, la partie titre est valorisée à la valeur de marché. La valeur du titre est communiquée par le groupe ABN AMRO à la clôture de l'exercice.

1.13. – Coût du risque

La rubrique « coût net du risque » comprend les dotations nettes aux dépréciations et provisions pour risques de contreparties, risques-pays, et litiges. Les dotations nettes aux provisions sont classées par nature dans les rubriques du compte de résultat correspondantes.

La banque procède au passage en pertes de ses créances irrécouvrables et à la reprise consécutive des dépréciations dans le poste Coût du risque lorsqu'il y a abandon de créances ou absence d'espérance de recouvrement résiduel.

1.14. – Gains et pertes sur actifs immobilisés

La rubrique « Gains et pertes sur actifs immobilisés » regroupe :

- les plus ou moins-values de cessions ainsi que les dotations nettes aux dépréciations sur titres de participation et parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme, titres d'investissement,
- les plus ou moins-values de cessions sur immobilisations corporelles et incorporelles.

1.15. – Impôts courants

Pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021, le taux normal de l'IS applicable à NOBC est 26,58 %.

Depuis le 1er janvier 2016, les dividendes reçus de filiales détenues à plus de 95 %, intégrées fiscalement, sont exonérés d'IS au titre du régime spécial mère-filiales, à l'exception d'une quote-part de frais et charges de 1 %. Les dividendes reçus des autres titres de participation sont exonérés d'IS, à l'exception d'une quote-part de frais et charges de 5 %.

L'article 22 de la loi n° 2012-1509 du 29 décembre 2012 a modifié les règles relatives à la taxation des plus-values de cession des titres de filiales et participations réalisées à compter du 1er janvier 2012. La quote-part de frais et charges est calculée sur le montant brut des plus-values réalisées et est taxée à 12 %.

Intégration fiscale
Pour le calcul et le paiement de l'impôt, la Banque NEUFLIZE OBC et certaines de ses filiales détenues à plus de 95 % constituent un groupe d'intégration fiscale. Les économies d'impôt réalisées par le groupe fiscal sont conservées par la société mère.

1.16. – Résultat exceptionnel

Ce poste comprend exclusivement les produits et les charges avant impôt, qui sont générés ou surviennent de manière exceptionnelle et qui ne relèvent pas de l'activité courante de l'établissement.

1.17. – Résultat par action

Le bénéfice par action est calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre d'actions ordinaires en circulation sur l'exercice.

Note A1. – Opérations sur titres de transaction, de placement, d'investissement

Au 31 décembre (En milliers d'euros.)	2021				2020			
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur de marché	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur de marché
Titres de placement								
Actions et autres titres à revenu variable (1)	10 216	-2 820	7 396	7 518	10 703	-2 946	7 757	7 985
Total des titres de placement	10 216	-2 820	7 396	7 518	10 703	-2 946	7 757	7 985
Dont titres non cotés	10 216	-2 820	7 396	7 518	10 703	-2 946	7 757	7 985
Titres d'investissement								
Effets publics et valeurs assimilées	121 590		121 590	123 919	122 132		122 132	126 716
Total des titres d'investissement	121 590		121 590	123 919	122 132		122 132	126 716
Dont titres non cotés								
Titres de transaction, de placement et d'investissement								
Effets publics et valeurs assimilées	121 590		121 590	123 919	122 132		122 132	126 716
Actions et autres titres à revenu variable	10 216	-2 820	7 396	7 518	10 703	-2 946	7 757	7 985
Dont titres non cotés	10 216	-2 820	7 396	7 518	10 703	-2 946	7 757	7 985
Plus-Values latentes				121				229
Dont OPC français					10		10	16
Dont OPC de capitalisation	3 298	-2 704	594	593	3 530	-2 846	684	691
Total des titres de transaction de placement et d'investissement	131 806	-2 820	128 986	131 437	132 835	-2 946	129 889	134 701

(1) Dépréciation : -1,9 M€ Sicar Cinéfrance Plus et - 0,8 M€ Compartiment A (Cinéfrance "1888")

Note A2. – Créances sur les établissements de crédit

Au 31 décembre (En milliers d'euros.)	2021			2020		
	A Vue	A Terme	Total	A Vue	A Terme	Total
Comptes ordinaires	2 856 543		2 856 543	2 757 397		2 757 397
Comptes et prêts		1 455 719	1 455 719		1 391 130	1 391 130
Sous-total	2 856 543	1 455 719	4 312 262	2 757 397	1 391 130	4 148 527
Créances rattachées	792	8 306	9 099	1 472	8 377	9 850
Total	2 857 335	1 464 025	4 321 361	2 758 870	1 399 507	4 158 377
Dont créances entreprises liées françaises (Note récapitulative N° AP1)	*8 747*	*117 693*		*8 871*	*109 578*	

Note A3. – Créances sur la clientèle

Au 31 décembre (En milliers d'euros.)	2021					2020				
	Stés et EI (2)	Particuliers	Divers	Clientèle financière	Total	Stés et EI (2)	Particuliers	Divers	Clientèle financière	Total
Créances commerciales (3)	711				711	3 751				3 751
Autres concours à la clientèle (3)	2 276 614	958 881	10 973	297 430	3 543 898	2 314 566	871 539	13 028	243 651	3 442 785
Crédits clients	2 181 153	922 478	10 973		3 114 604	2 198 676	824 364	13 028		3 036 068
*Crédits de trésorerie (1)	1 474 081	542 926	1 133		2 018 139	1 482 349	484 394	3 612		1 970 355
*Crédits à l'équipement	430 882		4 020		434 902	441 087		3 503		444 590
*Crédits Investisseurs	276 191	379 552	5 820		661 563	275 241	339 971	5 912		621 124
*Autres										
Prêts Clientèle financière JJ										
Prêts Clientèle financière à terme				296 477	296 477				243 651	243 651
Valeurs reçues en pension JJ										
Valeurs reçues en pension à terme										
Valeurs non imputées	6				6	29				29
Prêts participatifs										
Créances douteuses (*)	95 454	36 403		953	132 810	115 861	47 175			163 036
* Créances douteuses	72 821	19 749			92 570	87 015	29 289			116 304
* Créances douteuses compromises	22 633	16 654		953	40 240	28 845	17 887			46 732
Comptes ordinaires débiteurs	368 391	352 169	11 887	969	733 417	282 877	370 555	1 614	2 863	657 909
Créances rattachées					11 917					13 609
Sous-total	2 645 716	1 311 049	22 860	298 400	4 289 942	2 601 195	1 242 094	14 642	246 514	4 118 054
Dépréciations cf. note A8(*)	- 38 329	- 12 682		- 953	- 51 965	- 49 796	- 11 645			- 61 441
* Dépréciation sur douteux	- 17 978	- 371			- 18 349	- 22 256	- 197			- 22 453
* Dépréciation sur douteux compromis	- 20 351	- 12 311		- 953	- 33 615	- 27 541	- 11 448			- 38 988
Total net	2 607 387	1 298 367	22 860	297 447	4 237 978	2 551 399	1 230 449	14 642	246 514	4 056 613

(1) Dont entreprises liées françaises
Dont Crédit de trésorerie Cofiloisirs (Cf note récapitulative AP1)
(2) Sociétés et Entrepreneurs Individuels
(3) hors provisions et hors créances rattachées

Note A4. – Participations et parts dans les entreprises liées

Au 31 décembre (En milliers d'euros.)	2021				2020			
	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette	Valeur de marché	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette	Valeur de marché
Titres de participation								
Administrations publiques centrales	1 584		1 584	1 584	1 447		1 447	1 447
Établissements de crédit en compte courant des SCI (2)	13 145	- 10 749	2 395	4 656	13 145	- 7 525	5 620	7 684
Clientèle financière								
Total des titres de participation	14 728	- 10 749	3 979	6 240	14 592	- 7 525	7 067	9 131
Parts dans les entreprises liées								
Établissements de crédit								
Autres entreprises financières	150		150		102 702		102 702	
Entreprises non financières	130 702	- 14	130 688		130 902	- 81	130 821	
Avances en compte courant AAP Holding	12 071		12 071	12 071	16 496		16 496	16 496
Total des parts dans les entreprises liées	142 923	- 14	142 909	12 071	250 100	- 81	250 019	16 496
Total des titres de participation et des parts dans les entreprises liées (1) (2)	157 651	- 10 763	146 888	18 311	264 692	- 7 606	257 086	25 627
(1) Titres non côtés :			*146 888*				*257 086*	
(2) Dépréciation Cofiloisirs : - 10,7 M€								

Note A5. – Immobilisations incorporelles et corporelles

Au 31 décembre (En milliers d'euros.)	2021			2020		
	Valeur brute	Amort/dépr	Valeur nette	Valeur brute	Amort/dépr	Valeur nette
Immobilisations incorporelles	81 497	- 46 309	35 188	81 046	- 45 680	35 366
Logiciels	41 155	- 40 816	339	40 691	- 40 187	504
Fonds de commerce	40 334	- 5 493	34 841	40 334	- 5 493	34 841
Immobilisations en cours	8		8	21		21
Immobilisations corporelles	63 096	- 14 068	49 027	68 028	- 19 314	48 714
Constructions d'exploitation (1)	41 073		41 073	41 073		41 073
Installations	2 879	- 1 996	883	2 006	- 1 863	142
Matériel, mobilier	17 966	- 12 073	5 893	23 570	- 17 451	6 119
Immobilisations en cours	1 178		1 178	1 379		1 379
Total	144 593	- 60 378	84 215	149 074	- 64 994	84 080

(1) Parts SNC HOCHE dont le capital est de 41 M€ au 31 décembre 2021

Immobilisations (En milliers d'euros.)	Valeur brute au 31/12/2020	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	Valeur brute au 31/12/2021
Immobilisations incorporelles	81 046	451	0		81 497
Immobilisations corporelles	68 028	1 571	-6 503		63 096
	149 074	2 022	-6 503	0	144 593

Amortissements (En milliers d'euros.)	31/12/2020	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31/12/2021
Immobilisations incorporelles	-45 680	-630	0		-46 309
Immobilisations corporelles	-19 314	-1 095	6 341	0	-14 068
	-64 994	-1 725	6 341	0	-60 377

Note A6. – Autres actifs

Au 31 décembre (En milliers d'euros.)	2021	2020
Primes sur achat d'options	4 067	9 801
Débiteurs divers dont :	39 889	69 920
- Etat TVA et Prélèvements fiscaux	3 772	4 085
- Etat IS Acomptes	24 367	
- Etat Divers	1 168	1 652
- Fournisseurs (Acomptes+ Avoirs)	1 796	504
- Fournisseurs (Dépôts de garanties)	1 435	1 832
- Comptes Miroirs Caceis	155	298
- C/C Filles Intégration fiscale		197
- Clients	1 912	3 839
- FRU (Dépôts de garanties)	2 284	1 680
- FGDR (Dépôts de garanties)	1 594	1 591
- FGDR Certificats Associés/ Association	591	623
- Divers DRH	542	423
- SNC Hoche Courcelles		52 449
- Divers Autres	274	747
Total	43 956	79 721

Note A7. – Comptes de régularisation

Au 31 décembre (En milliers d'euros.)	2021	2020
Produits à recevoir	23 568	22 255
Charges payées d'avance	1 144	1 405
Autres comptes de régularisation dont :	12 660	18 458
- Comptes techniques Crédits	8 448	12 272
- Compte Bpi France	3 010	403
- Divers Comptes techniques	1 202	5 783
Total	37 373	42 119

Note A8. – Dépréciations inscrites en déduction de l'actif

Au 31 décembre (En milliers d'euros.)	2020	Dotations	Reprises et utilisations	Autres mouvements*	2021
S/Établissements de Crédit					
S/Créances Clientèle (Note A3)	61 441	10 424	- 19 900		51 965
- Sociétés et Entrepreneurs Individuels	49 796	7 666	- 19 133		38 328
- Particuliers et divers	11 646	2 758	- 768		13 637
- Risques pays douteux					
S/Portefeuille Titres (Note A1)	2 946	15	- 141		2 820
- Autres titres de placement (1)	2 946	15	- 141		2 820

- Titres douteux					
S/Filiales et Participations (Note A4)	7 605	3 225	- 67		10 763
- Filiales et participations (2)	7 605	3 225	- 67		10 763
- Participations immobilières					
Total	71 993	13 664	-20 109	0	65 548

** Cette colonne reprend les différences de change sur les dépréciations en devises ainsi que l'effet d'actualisation de celles-ci.*

(1) la remontée de cash disponible dans les sociétés sous-jacentes s'est matérialisée par un rachat partiel de titres sur la base de la NAV 2019, ainsi qu'une reprise de provision sur les Sicar Cinéfrance Plus et Compartiment A (Cinéfrance "1888") : - 141 K€.

(2) une dotation complémentaire de +3,2 M€ a été faite portant la provision de Cofiloisirs à +10,7 M€ au 31 12 2021.

Note P1. – Dettes envers les établissements de crédit

Au 31 décembre (En milliers d'euros.)	2021			2020		
	A Vue	A Terme	Total	A Vue	A Terme	Total
Comptes ordinaires et emprunt au jour le jour (1)	139 982		139 982	147 765		147 765
Comptes et emprunts (cf. note AP2)		1 784 544	1 784 544		1 971 417	1 971 417
Valeurs données en pension						
Titres donnés en pension livrée						
Autres sommes dues	249		249	770		770
Sous total	140 231	1 784 544	1 924 775	148 535	1 971 417	2 119 953
Dettes rattachées	29	1 051	1 080	62	1 265	1 327
Total	140 260	1 785 595	1 925 855	148 597	1 972 682	2 121 279
Dont Comptes ordinaires Cofiloisirs	*7 060*		*7 060*	*7 355*		*7 355*
(1) Dont entreprises liées françaises (Note récapitulative n° AP1)						

Note P2. – Dépôts clientèle par agent économique

Au 31 décembre (En milliers d'euros.)	2021			2020		
	A Vue	A Terme	Total	A Vue	A Terme	Total
Comptes épargne à régime spécial (1)	974 946	13 626	988 572	944 574	13 942	958 515
Sociétés et Entrepreneurs Individuels	3 726		3 726	4 749		4 749
Particuliers	971 219	13 626	984 845	939 825	13 942	953 767
Divers						
Autres dettes	3 720 071	2 061 117	5 781 188	3 555 507	1 998 455	5 553 961
Comptes ordinaires (3)	3 718 101		3 718 101	3 553 236		3 553 236
Sociétés et Entrepreneurs Individuels (2)	2 450 917		2 450 917	2 344 004		2 344 004
Particuliers	998 429		998 429	909 315		909 315
Divers	183 122		183 122	207 986		207 986
Clientèle financière	85 633		85 633	91 931		91 931
Comptes Créditeurs A Terme (3)		2 060 492	2 060 492		1 997 786	1 997 786
Sociétés et Entrepreneurs Individuels		1 829 670	1 829 670		1 736 241	1 736 241
Particuliers		82 048	82 048		90 313	90 313
Divers		132 610	132 610		153 747	153 747
Clientèle financière		16 164	16 164		17 485	17 485
Emprunts clientèle financière						
Autres sommes dues à la clientèle	1 744		1 744	1 752		1 752
Sous total dépôts	4 694 790	2 074 118	6 768 908	4 499 561	2 011 728	6 511 289
Dettes rattachées	227	625	852	519	668	1 187
Total (cf. note ap2)	4 695 017	2 074 743	6 769 760	4 500 080	2 012 396	6 512 476
(2) Dont ressources entreprises liées françaises (Note récapitulative n° AP1)	*45 041*		*45 041*	*221 414*		*221 414*
(1) dont Epargne réglementée (Avis CNC n°2006-02)						
(3) hors dettes rattachées						

Montant des encours de crédit en vie octroyés au titre des comptes et des plans d'épargne logement sur la phase d'épargne en date d'arrêté : 0 K€

Pour les plans épargne logement : affectation par tranche d'ancienneté (0-4 ans, 4-10 ans et plus de 10 ans) de ces montants.

- 4-10 ans : 817 K€
- + de 10 ans : 12 626 K€

Note P3. – Autres passifs

Au 31 décembre (En milliers d'euros.)	2021	2020
Primes sur options vendues	4 146	9 839
Créditeurs divers dont :	19 754	18 919
- Prélèvements et Autres impôts (1)	3 850	6 809
- Personnel & Organismes sociaux	5 835	5 157
- Fournisseurs FNP	3 287	2 271
- TVA Collectée	6 553	4 363
- Autres	229	319
Total	23 901	28 758

(1) dont règlement de l'acompte d'IS 2021 d'AAIS pour +1,6 M€ et les prélèvements fiscaux pour + 2,2 M€

Note P4. – Comptes de régularisation

Au 31 décembre (En milliers d'euros.)	2021	2020
Produits constatés d'avance	3 437	3 017
Charges à payer dont :	42 081	40 697
- Frais généraux hors groupe	12 490	14 314
- Charges et cotisations sociales	28 284	25 046
- Commissions Groupe	1 158	956
- Autres charges à payer	149	381
Autres comptes de régularisation dont :	18 797	12 841
- Comptes de passage SIT SEPA	5 214	5 276
- Comptes spécial engagement	3 432	2 260
- Comptes flux CB différées	6 081	4 829
- Divers autres régularisations (1)	4 070	476
Total	64 314	56 555

(1) Dont compte de règlement technique des crédits + 3,5 M€,

Note P5. – Provisions

Au 31 décembre (En milliers d'euros.)	01/01/2021	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31/12/2021
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	1 000	287			1 287
Provisions ayant supporté l'impôt (Cf Note P5-1)	27 483	28 397	- 30 922	- 5 150	19 810
- Indemnités départ à la retraite (1)	24 210	24 956	- 27 411	- 5 289	16 467
- Médailles du Travail	3 273	3 441	- 3 511	140	3 343
Autres provisions	16 335	104	- 5 286		11 153
- Provisions restructuration (2)	519		- 338		181
- Risque fiscal (3)	1 652				1 652
- Autres (4)	14 164	104	- 4 948		9 320
- Dont Juridique	2 831	10	- 292		2 549
- Dont Ressources humaines	1 255	94	- 82		1 267
- Dont Immeuble	5 355				5 355
- Dont Cession Oyat (4)	4 474		- 4 474		
- Dont Autres Provisions (hors prov règlementées) (5)	249		- 100		149
Total	44 818	28 788	- 36 207	- 5 150	32 250

(1) Dont dans " Autres mouvements " Changement de Méthode Indemnités Fin de Carrière : - 5 007 K€
(2) Dont provision Plan de Volontariat.
(3) Provision risque fiscal sur intérêts versés à la Centrale de trésorerie du groupe 2014-2015.
(4) Reprise provision suite cession OYAT à GEOGAS
(5) Reprise provision agences

Note P5-1. – Couverture engagements de retraite

Engagements	01/01/2021	Variation de l'exercice	31/12/2021
Retraite supplémentaire (1)	8 867	- 4 641	4 226
Indemnités de fin de carrière (2)	26 167	- 6 803	19 364
Médaille du travail	3 273	67	3 339
Sous-total engagements	38 307	- 11 377	26 930
Couverture par compagnies d'assurance pour prise en charge des engagements retraites supplémentaires et indemnités de fin de carrière (3)	- 10 823	3 694	- 7 129
Montant total couverture	- 10 823	3 694	- 7 129
Montant net engagements	27 483	- 7 683	19 801

Suite au changement de méthode (recommandation ANC n°2013-02 du 7 novembre 2013), les écarts actuariels sont comptabilisés directement en résultat.

(1) Concernant les retraites supplémentaires, la baisse de l'engagement est principalement due à la liquidation de la retraite d'un bénéficiaire.

(2) Application de la décision ANC suite précision IFRIC en matière d'engagements sur les Indemnités de fin de carrières au 1er janvier 2021

Les engagements sur indemnités de fin de carrière sont impactés d'une part par le passage à la méthode IFRIC qui génère une baisse de l'engagement de -5 M€ comptabilisée via les capitaux propres et par la hausse du taux actuariel soit 0,8 % à la clôture de l'exercice versus 0,5 % à la clôture de l'exercice N-1 qui génère une baisse de l'engagement de 1,5 M€

(3) : La variation correspond aux versements des rentes retraite aux bénéficiaires.

Les passifs sociaux (indemnités de fin de carrière, retraite directeurs et médailles du travail) étaient comptabilisés par l'enregistrement des variations de stock de provision.

Afin de sécuriser nos stocks et de bénéficier pleinement de la prescription triennale, il a été décidé chaque année de reprendre le stock de l'exercice antérieur et de redotter le stock mis à jour de l'exercice en cours. La méthode permet de simplifier le suivi avec l'évaluation faite par le cabinet sécoia.

Note P6. – Provisions réglementées et provisions pour investissement

Au 31 décembre (En milliers d'euros.)	01/01/2021	Dotations	Reprise & utilisation	31/12/2021
Frais d'acquisition des titres de participation (1)	432		-57	375
Total	432		- 57	375

(1) La variation correspond à la reprise du stock d'amortissement dérogatoires suite à la cession d'AAIS.

Les amortissements dérogatoires correspondent à l'étalement par cinquième des frais d'acquisition des titres de participation enregistrés comptablement avec le prix de revient des titres, conformément à l'article 209 du CGI.
En cas de cession la plus-value doit être calculée à partir du prix de revient net fiscal des titres minoré des amortissements pratiqués.
Suite à la cession des titres AAIS, le stock d'amortissements dérogatoires ne concerne que ceux relatifs aux titres Neuflize Vie, soit 375 K euros.

Note P7. – Variations des capitaux propres 2020/2021

(En milliers d'euros.)	Capital (2)	Prime de fusion	Réserves		Provisions réglementées	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Capitaux propres
			Légale	Compl.				
Capitaux propres au 31/12/2020 (avant affectation du résultat)	383 507	167 080	38 351	23 462	432	-112 316	208 807	709 323
Affectation du résultat 2020			0	10 511		198 296	-208 807	0
Capitaux propres au 31/12/2020 (après affectation résultat)	383 507	167 080	38 351	33 973	432	85 980	-0	709 323
Distribution dividendes (1)						-56 295		-56 295
Opération de Fusion								0
Augmentation de Capital								
Changement de méthode comptable : OCI sur passif sociaux						5 007		5 007
Provision pour Investissements								0
Amortissement Provision règlementée					-57			-57
Résultat 2021							61 783	61 783
Capitaux propres au 31/12/2021 (avant affectation du résultat)	383 507	167 080	38 351	33 973	375	34 692	61 783	719 762

(1) Décision Directoire 16 décembre 2020

(2) Capital social

Nature des titres / Détenteurs	%	Nominal	Nombre	Valorisation
Actions ordinaires		109 euros	3 518 417	383 507 453
Détenu par ABNABN AMRO NV	99,99			

Note AP1. – Opérations avec les entreprises liées et participations

Au 31 décembre (En milliers d'euros)	2021			2020		
	Entreprises liées	Participations	Total	Entreprises liées	Participations	Total
Emplois						
Créances sur les Établissements de crédit	118 808		118 808	111 392		111 392
Créances sur la clientèle	48		48	4 649		4 649
Total	118 856		118 856	116 041		116 041
Ressources						
Dettes envers les Établissements de crédit	9 376		9 376	7 355		7 355
Comptes créditeurs de la clientèle	134 905		134 905	223 973		223 973
Total	144 281		144 281	231 328		231 328

Note AP1-1. – Opérations avec le groupe ABN AMRO hors France

Au 31 décembre (En milliers d'euros)	2021
Emplois	
Créances sur les Établissements de crédit	4 139 209
Total	4 139 209
Ressources	
Dettes envers les Établissements de crédit	-1 777 635
Total	-1 777 635
Engagements hors bilan	
Engagements reçus :	
- Engagements de Financement	924 455
- Engagements de Garantie (SBL)	1 592 174
Total	2 516 629

Note AP1-1. – Opérations avec le groupe ABN AMRO France

Au 31 décembre (En milliers d'euros)	2021
Emplois	
Créances sur les Établissements de crédit	7 631
Total	7 631
Ressources	
Dettes envers les Établissements de crédit	108 248
Total	108 248

Note AP2. – Emplois et ressources suivant la durée restant à courir
(Montants nets de dépréciations incluant les créances rattachées)

Au 31 décembre (En milliers d'euros)	D<=3 mois		3mois<D<=1an		1an<D<=5ans		D>5 ans		Total	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Emplois										
Créances sur les Établissements de crédit	115 579	60 246	70 404	203 991	406 032	328 205	872 011	807 065	1 464 025	1 399 507
Crédits à la clientèle	357 522	507 084	829 755	797 637	1 868 375	1 690 659	434 703	382 862	3 490 355	3 378 242
Totaux	473 100	567 330	900 159	1 001 628	2 274 406	2 018 864	1 306 714	1 189 927	4 954 380	4 777 749
Ressources										
Dettes envers les Établissements de crédit	404 889	418 938	273 835	1 090 139	847 562	411 582	259 259	50 759	1 785 545	1 971 417
Dépôts clientèle	1 834 903	1 792 274	239 032	217 098		2 445			2 073 935	2 011 817
Totaux	2 239 792	2 211 212	512 867	1 307 237	847 562	414 027	259 259	50 759	3 859 480	3 983 234

Note AP3. – Ventilation en devises du Bilan et des Engagements de financements et de garanties Hors-Bilan

Au 31 décembre (En milliers d'euros)	2021						Total contre-valorisé en Euro
	Euro	Dollar	Yen	Franc Suisse	Livre Sterling	Autres devises	
Total Bilan							
Actif	9 115 145	319 412	1 700	22 741	50 526	26 316	9 535 839
Passif	9 115 145	319 412	1 700	22 741	50 526	26 316	9 535 839
Hors Bilan Actif							
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit	19 211						19 211
Engagements de financement en faveur de la clientèle	756 623	44 000			714		801 337
Engagements de garantie							
D'ordre d'établissements de crédit	9 171					2	9 173
D'ordre dela clientèle	108 922						108 922
Hors Bilan Passif							
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit	924 455						924 455
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit	167 788	38 928					206 716
Engagements de garantie reçus de la clientèle	1 779 139	145 383			3 808		1 928 330

Note HB1. – Engagements

Au 31 décembre (En milliers d'euros.)	2021	2020
	Couverture	Couverture
Marchés de gré à gré		
- Options sur actions		
Achat (Ctie Clients)	73 505	141 434
Opérations sur autres instruments	73 505	141 434
- Options de change		
Achat (Ctie Abn AMRO)	250	579
Achat (Ctie Clients)	252	111
Opérations sur instruments de change	502	690
- Contrats d'échange de taux d'intérêt		
Swaps emprunteur de taux fixe/prêteur à taux variable	47 471	59 856
- Taux plafonds		
Achat CAP de taux (Ctie Abn AMRO)	143 499	187 600
Achat FLOOR (Ctie Abn AMRO)	15 056	14 713
Opérations sur instruments de taux d'intérêts	206 026	262 169
- Options sur actions		
Vente (Ctie Clients)	73 505	141 434
Opérations sur autres instruments	73 505	141 434
- Options de change		
Vente (Ctie Abn AMRO)	252	111
Vente (Ctie Clients)	250	579
Opérations sur instruments de change	502	690
- Contrats d'échange de taux d'intérêt		

Swaps emprunteur à taux variable/prêteur à taux fixe	47 471	59 856
- Taux plafonds		
Vente CAP de taux (Ctie Clients)	139 080	183 004
Vente FLOOR (Ctie Clients)	15 056	14 713
Opérations sur instruments de taux d'intérêts	201 607	257 573
Opérations en Devises		
Monnaie à recevoir (opérations de change à terme)	51 216	513 975
Opérations de change comptant	750	1 440
Opérations de prêts ou d'emprunts en devises	1 010	
Total opérations en devises	52 977	515 415
Monnaie à livrer (opérations de change à terme)	51 202	53 952
Opérations de change comptant	664	1 632
Opérations de prêts ou d'emprunts en devises	0	4 858
Total opérations en devises	51 866	60 442
Titres à recevoir		
Engagement souscription EMTN	24 000	20 000
Titres à livrer		
Engagement souscription EMTN		

Note HB2. – Ventilation des instruments financiers a terme selon leur durée résiduelle

Durée Résiduelle (notionnel) (En milliers d'euros.)	D<=1 an	1an<D<=5ans	D>5 ans
Marchés de gré à gré			
Instruments de taux d'intérêts			
Swaps	2 084	26 865	18 522
Achats CAP		143 499	
Ventes CAP		143 499	
Achats FLOOR		15 056	
Ventes FLOOR		15 056	
Instruments de change (options de change)	502		
Autres instruments (options sur actions)	73 505		

Primes sur options (En milliers d'euros.)	Reçues	Payées
Options de change		
Options sur actions/indices	3 753	3 554
Options de taux	238	512
Total	3 991	4 067

Note HB3. – Instruments financiers à terme. – Risque de contrepartie

(En milliers d'euros.)	Juste Valeur - Coût de remplacement positif	Equivalent risques pondérés
Risque sur les établissements de crédit situés en zone A (ABN AMRO)	103	8
Change à terme ABN	37	3
Options de change		
CAP	57	5
FLOOR	9	1
Options sur actions		
Risque sur la clientèle	14 329	1 146
Change à terme client	193	15
Options de change		
Options sur actions	12 755	1 020
Swaps	1 382	111
Total avant effet des accords de compensation	14 432	1 155

Note R1. – Produits nets d'intérêts et revenus assimilés

Produits d'intérêts et assimilés (En milliers d'euros.)	2021			2020		
	Ets.crédit	Clientèle	Autres	Ets.crédit	Clientèle	Autres
Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs	11 581	14 808		18 111	14 261	
Intérêts sur comptes et prêts à terme	29 405			27 157		
Intérêts sur créances commerciales et crédits clientèle		59 309			60 411	
Produits des opérations sur instruments de taux		820		5	1 430	
Report - Déport	25	13		-52	34	
Autres produits divers d'intérêts						
Intérêts sur titres à revenu fixe			1 333			2 590
Revenus des titres à revenu variable (R1.1)			14 683			276 399
Produits sur engagement Financement						
Sous-total intérêts	41 011	74 950	16 017	45 221	76 137	278 989
	131 978			400 347		
Commissions sur engagements de financement		2 573			2 123	
Commissions sur engagements de garantie		875			1 096	
Sous-total commissions	0	3 448		0	3 219	
	3 448			3 219		
Total produits d'intérêts et assimiles	41 011	78 398	16 017	45 221	79 356	278 989
	135 425			403 566		

Charges d'intérêts et assimilés (En milliers d'euros.)	2021			2020		
	Ets.crédit	Clientèle	Autres	Ets.crédit	Clientèle	Autres
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs	798	342		3 189	1 358	
Intérêts sur comptes et emprunts à terme	4 137	882		6 141	1 358	
Intérêts sur dettes subordonnées	0			0		
Intérêts sur pensions données et rémérés						
Intérêts sur dettes représentées par un titre						
Intérêts sur comptes d'épargne à régime spécial		1 021			998	
Report - Déport	45			20	-75	
Charges des opérations sur instruments de taux	820	105		1 497	5	
Sous-total intérêts	5 798	2 350	0	10 846	3 645	0
	8 149			14 490		
Commissions sur engagements de garantie reçus	160			42		
Commissions sur engagements de financement						
Sous-total commissions	160	0		42	0	
	160			42		
Total charges d'intérêts et assimilés	5 958	2 350	0	10 887	3 645	0
	8 308			14 532		
Marge nette d'intérêts		123 829			385 857	
Commissions nettes sur engagements de financement et de garantie		3 288			3 177	
Marge nette d'intérêts et assimilés		127 117			389 034	
Résultat net sur opérations financières (R3)		4 602			2 884	
Autres charges et produits d'exploitation bancaire (R4)		-3 703			-4 047	
Total marge d'intérêts et assimilés		128 016			387 870	
Dont commissions à caractère d'intérêts		3 288			3 177	
Dont marge d'intérêts		124 728			384 693	

Note R1-1. – Revenus des titres à revenu variable

(En milliers d'euros.)	2021	2020
Titres de Placement (1)	1 227	503
Titres de Participation (2)	17	0
Parts dans les Entreprises liées (3)	13 440	275 895
Total	14 683	276 399
(1) Dont		
Dividendes SICOVAM	*1 219*	*272*
Dividendes SIPAREX	*8*	*0*
(2) Dont		
BPIFRANCE FINANCEMENT	*17*	*0*
(3) Dont		
Dividendes AAIS	*0*	*13 512*
Dividendes SNC HOCHE	*0*	*262 383*
Dividendes NEUFLIZE VIE	*13 446*	*0*

Note R2. – Commissions

(En milliers d'euros.)	2021		2020	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations de trésorerie et interbancaires	43		48	
Opérations sur effets et comptes	13 503		10 575	
Opérations sur titres				
Opérations de change	234		691	
Opérations de hors-bilan	6 575	18	5 781	4
- Engagements sur titres	6 547		5 745	
- Opérations sur instruments financiers à terme	29	18	36	4
Prestations de services financiers	90 648	9 258	84 527	8 539
- Moyens de paiement	4 386	2 665	4 267	2 488
- Opérations financières et titres	82 802	5 460	76 762	4 794
- Autres	3 460	1 133	3 499	1 257
Total des commissions	111 005	9 277	101 622	8 544
Produits nets des commissions (produits -charges)	101 727		93 078	

Note R3. – Gains et pertes sur opérations des portefeuilles de négociation

(En milliers d'euros.)	2021		2020	
	Gains	Pertes	Gains	Pertes
Titres de transaction	-153		-256	
Opérations de change	3 506		3 171	
Instruments financiers	1 090		1 211	
Produits nets des opérations de portefeuille de négociation	4 443	0	4 127	0

Note R3-1. – Gains et pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés

(En milliers d'euros.)	2021		2020	
	Gains	Pertes	Gains	Pertes
Titres de placement				
- Plus-values de cession (1)	148			
- Moins-values de cession (2)		-116		810
- Reprises de dépréciation (3)	180		-433	
- Dépréciation (4)		-54		
Total	328	-169	-433	810
Produits nets des opérations de portefeuille de placement	159		-1 243	

(1) cessions titres : Global challenge 9 K€ ; SIPAREX Associés 139 K€
(2) Cinéfrance Plus : -96 K€ ; Compartiment A (Cinéfrance "1888") : -20 K€
(3) Reprise provision Sicar Cinéfrance Plus 147 K€ et Compartiment A (Cinéfrance "1888") : 33 K€.
(4) Dépréciation sur titres : Sicar Cinéfrance Plus -38 K€, Oberlin : -15 K€.

Note R4. – Autres produits et charges d'exploitation bancaire

(En milliers d'euros.)	2021		2020	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Cotisation Fonds de résolution unique (FRU) (1)		3 423		2 724
Cotisation Fonds Garantie dépôts et résolution (FGDR)		67		23
Pertes opérationnelles (2)		379		1 354
Autres produits d'exploitation bancaire (3)	169		53	
Total	169	3 869	53	4 101
Charges nettes d'exploitation bancaire	3 703		4 047	

(1) La cotisation au fonds de résolution unique s'élève à 3 423 K€ en 2021 contre 2 724 K€ en 2020.

(2) La cotisation au fonds de garanties des dépôts et de résolution (FGDR) s'élève à 67 K€ en 2021 contre 23 K€ en 2020.

(3) Les pertes opérationnelles se composent : des fraudes clients 150 K€, de pertes sur opérations de clôture de comptes 55 K€ et autres pertes pour risques opérationnelles 175 K€,

(4) Les autres produits d'exploitation bancaire se composent principalement de reprise sur litiges 109 K€ et d'autres gains opérationnels suite à la clôture de comptes pour 37 K€.

Note R5. – Frais généraux et amortissements

(En milliers d'euros.)	2021	2020
Frais de personnel	-229 743	97 530
Salaires et traitements	60 633	58 853
Charges sociales	21 216	20 225
Charges de retraite (1)	5 559	9 489
Impôts, taxes et versements assim. s/rémunérations	9 384	6 875
Intéressement et participation des salariés	2 935	2 181
Sous total	99 726	97 623
Charges frais de personnel refacturées	-55	-93
Autres frais administratifs	73 494	69 779
Impôts et taxes	3 881	5 586
Services extérieurs (2)	83 500	79 473
Charges refacturées	-13 886	-15 280
Total charges générales d'exploitation	173 165	167 309
Total amortissements	1 724	3 670
Total frais généraux et amortissements	174 890	170 979

(1) Les charges retraites sont impactées par la hausse du taux actuariel retenu dans les valorisations au 31 décembre 2021. Ce taux est de 0,80 % au 31 décembre 2021 contre 0,5 % au 31 décembre 2020.

(2) Les honoraires des Commissaires aux Comptes pour l'exercice 2021 s'élèvent à 210 K€ HT pour EY et 151 K€ HT pour MAZARS. Il y a eu 15,5 K€ pour E&Y et 15,3 K€ pour Mazars pour les services autres que la certification des comptes.

L'ensemble des rémunérations allouées pour la période allant du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 aux membres du Directoire s'élève à 1 783 K€. En outre, le montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil de Surveillance s'élève à 32 K€.

Note R6. – Coût du risque

(En milliers d'euros.)	2021	2020
Dotations aux dépréciations		
Sur crédits domestiques et risques divers	-10 710	-14 931
Reprises de dépréciations		
Sur crédits domestiques et risques divers	19 900	9 632
Dotations nettes de reprises de dépréciations	9 190	-5 299
Créances irrécouvrables non dépréciées	-31	-39
Créances irrécouvrables dépréciées	-11 312	-4 109
Récupérations sur créances amorties	2 489	600
Total coût du risque	4 810	-8 848

Note R7. – Gains ou pertes sur actifs immobilisés

(En milliers d'euros.)	2021	2020
Participations et activité de portefeuille		
- Plus-values de cession (1)	26 948	
- Moins-values de cession	-122	-1 163
- Reprises de dépréciation	67	0
- Dotations de dépréciation (2)	-3 225	-3 117
Résultat sur cessions d'immobilisations		
- Résultat de cessions immobilisations corporelles	-20	-23
- Autres produits	0	0
Résultat net	23 648	-4 302

(1) La plus value de cession correspond à la cession d'AAIS à ABN Amro Bank
(2) Dépréciations titres Cofiloisirs

Note R8. – Résultat exceptionnel

(En milliers d'euros.)	2021	2020
Résultat sur cessions d'immobilisations		
- Résultat exceptionnel cession immeuble		12 140

Pour rappel en 2020, le résultat exceptionnel correspond à la vente de l'immeuble Hoche

Note R9. – Impôts sur les bénéfices

(En milliers d'euros.)	2021	2020
Provision fiscale *		
IS Théorique (hors intégration fiscale)	-15 304	-100 502
Impact de l'intégration fiscale	-5 011	220
Redressement Fiscal	-1 485	
Charge d'impôts sur exercices antérieurs	215	112
Impôts sur les sociétés	-21 585	-100 170

** litige fiscal sur déductibilité intérêts versés*

Note R10. – Autres informations

	2021	2020
Techniciens des métiers de la banque	126	132
Cadres	617	587
Effectif moyen du personnel	743	719

L'effectif comprend les Salariés de la Banque ainsi que ceux détachés dans les autres Sociétés du Groupe.

Note R11. – Opérations avec les parties liées (Groupe NEUFLIZE France et Groupe ABN)

(En milliers d'euros.)	Total 2021	Parties liées Groupe NEUFLIZE France	Parties liées Groupe ABN (hors France)	Parties liées Groupe ABN (France)
Produit net d'intérêts	127 117	13 961	35 143	-77
Intérêt produit	120 742	521	39 719	-77
Intérêt Charges	-8 308	0	-4 576	0
Revenus des titres à revenu variable	14 683	13 440	0	0
Produit net des commissions	101 727	36 181	1 959	1 043
Commissions (produits)	111 005	41 043	1 959	1 043
Commissions (charges)	-9 277	-4 863		
Résultat net des opérations financières	4 602	0	17 981	0
Autres charges nettes d'exploitation bancaire	-3 703			
Produit net bancaire	229 743	50 142	55 083	966
Charges générales d'exploitation	-173 165	4 466	-18 136	3 204
Frais de personnel	-99 671	16	-351	
Autres frais administratifs	-73 494	4 449	-17 785	3 204
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations corporelles et incorporelles	-1 724	0	0	0
Total frais généraux	-174 890	4 466	-18 136	3 204
Résultat brut d'exploitation	54 855	54 607	36 946	4 170

Résultats de la société (et autres éléments caractéristiques) au cours des cinq derniers exercices

(En milliers d'euros.)	2017	2018	2019	2020	2021
Capital en fin d'exercice					
Capital Social	383 507	383 507	383 507	383 507	383 507
Nombre des Actions Ordinaires Existantes (En milliers.)	3 518,4	3 518,4	3 518,4	3 518,4	3 518,4
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires Hors Taxes	339 037	312 365	291 427	523 445	264 972
Résultat avant impôt, participation des salariés et dotation aux amortissements, dépréciations et provisions	76 402	46 852	65 710	322 299	81 285
Impôts sur les Bénéfices	1 121	-3 694	-11 905	-100 171	-21 585
Participation des Salariés au titre de l'exercice	5 672	3 642	3 522	2 001	2 935
Résultat après impôt, participation des salariés et dotation aux amortissements, dépréciations et provisions	31 138	61 084	45 478	208 807	61 783
Résultat distribué	35 184	61 572	0	246 289	54 535
Résultat par action					
Résultat après impôt, participation des salariés mais avant dotation aux amortissements, dépréciations et provisions	20,42	11,23	14,29	62,56	16,13
Résultat après impôt, participation des salariés et dotation aux amortissements, dépréciations et provisions	8,85	17,36	12,93	59,35	17,56
Dividende net attribué à chaque action	10,00	17,50	0,00	70,00	15,50
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	880	834	752	719	743
Montant de la masse salariale de l'exercice	112 169	53 105	57 447	58 853	60 633
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité Sociale, Œuvres Sociales)	29 745	34 822	29 789	29 714	26 774

(*) L'effectif comprend les Salariés de la Banque ainsi que ceux détachés dans les autres Sociétés du Groupe

Détermination du Chiffre d'Affaires Hors Taxes - Tableau des 5 derniers exercices

	2017	2018	2019	2020	2021
Intérêts et produits assimilés	153 370	150 529	138 075	127 167	120 742
Revenu s/titres à revenu variable	46 143	35 517	34 281	276 399	14 683
Commissions	114 357	103 868	97 198	101 622	111 005
Produits s/opé financières	3 816	3 450	4 036	2 884	4 602
Produits d'exploitation n/bancaire					
Refacturation frais de personnel	1 583	457	584	93	55
Refacturation frais généraux	19 768	18 545	17 253	15 280	13 886
Total	339 037	312 365	291 427	523 445	264 972

Résultat avant impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions

	2017	2018	2019	2020	2021
Bénéfice	31 138	61 084	45 478	208 807	61 783
IS	-1 121	3 694	11 905	100 171	21 585
Dotations aux amortissements	7 436	6 546	4 964	3 651	1 668
Dotations aux provisions	52 482	13 956	19 721	20 267	13 909
Reprises provisions	-19 205	-42 070	-19 879	-12 599	-20 595
Participation	5 672	3 642	3 522	2 001	2 935
Total	76 402	46 852	65 710	322 299	81 285

Proposition d'affectation du résultat

(En euros.)	
Résultat bénéficiaire de l'exercice	61 783 101,32
Report à nouveau	34 692 324,23
Bénéfice distribuable	96 475 425,55
Dividende	54 535 463,50
Réserve légale	-0,00
Réserve spéciale Œuvre d'Art	60 472,00
Réserve complémentaire	3 089 155,07
Report à nouveau	38 790 334,98
Total affectation	96 475 425,55

Dividende	Net	Av. fiscal	Rev. global	Résultat distribué
2019			0,00	0,00
2020 Acompte décembre 2020			54,00	189 994 518,00
2020			16,00	56 294 672,00
2021			15,50	54 535 463,50

Tableau des filiales et participations au 31 décembre 2021

Renseignements détaillés sur chaque filiale et participation dont la valeur unitaire excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication	Capital	Capitaux propres hors capital et hors résultat	Quote-part du capital détenue (En %.)	Valeurs comptables des titres détenus	
				Brute	Nette
A. Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations ci-dessous.					
1. Filiales (+ de 50 % du capital détenu par la société)					
Immobilière Neuflize Hoche Courcelles - SNC (1) / 3, avenue Hoche 75008 Paris	41 073 982	0	100,00	0	0
Neuflize Vie - SA / 3, avenue Hoche 75008 Paris	24 986 192	307 644 089	60,00	0	0
2. Participations (10 à 50 % du capital détenu par la société)					
Cofiloisirs SA (1) / 9, rue Jean Mermoz 75008 Paris	17 510 232	9 186 350	46,04	10 749 216	1
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales.					
1. Filiales non reprises au § A.					
a. Filiales Françaises				47 200	33 347
b. Filiales étrangères				150 000	150 000
2. Participations non reprises au § A.					
a. Dans les sociétés françaises				3 979 138	3 979 138
b. Dans les sociétés étrangères				23	23

Renseignements détaillés sur chaque filiale et participation dont la valeur unitaire excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montants des cautions et avals donnés par la société	Chiffres d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
A. Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations ci-dessous.					
1. Filiales (+ de 50 % du capital détenu par la société)					
Immobilière Neuflize Hoche Courcelles - SNC (1) / 3, avenue Hoche 75008 Paris			0	-85 330	52 442 959
Neuflize Vie - SA / 3, avenue Hoche 75008 Paris			794 915 111	22 016 342	13 445 663
2. Participations (10 à 50 % du capital détenu par la société)					
Cofiloisirs SA (1) / 9, rue Jean Mermoz 75008 Paris	118 746 556	570 000	12 703 127	832 247	0
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales.					
1. Filiales non reprises au § A.					
a. Filiales Françaises					
b. Filiales étrangères					86
2. Participations non reprises au § A.					
a. Dans les sociétés françaises					
b. Dans les sociétés étrangères					

IV. – Affectation du résultat

L'Assemblée Générale constate que l'exercice se solde par un bénéfice de 61.783.101,32 €.

L'Assemblée Générale après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et des observations du Conseil de Surveillance, approuve la proposition du Directoire d'affecter ce bénéfice augmenté du report à nouveau antérieur qui s'élevait à 29.685.145, 23 € avant prise en comptes du changement de méthode comptable et à 34.692.324,23 € après impact de ce changement de méthode comptable, soit un bénéfice distribuable de 96.475.425,55 €, comme suit :

- à la réserve légale, la somme de 0 €
- à la réserve spéciale Œuvre d'art, la somme de 60.472 €
- à la réserve complémentaire, la somme de 3.089.155,07 €
- au compte de report à nouveau, la somme de 38.790.334,98 €
- aux actionnaires à titre de dividendes, la somme de 54.535.463,50 €, soit 15,50 € par action

La mise en paiement sera effectuée à partir du 1er juin 2022.

Les personnes physiques résidentes françaises sont soumises à un prélèvement obligatoire non libératoire de 12,80 % et aux prélèvements sociaux au taux global de 17,20 %. Les revenus distribués sont éligibles à l'abattement de 40 %, prévu par l'article 158, 3-2° du CGI, en cas d'option globale pour l'impôt sur le revenu au barème progressif. Les personnes physiques non-résidentes, sont soumises à une retenue à la source de droit français de 12,80 % imputable sur l'impôt étranger selon leur situation et les modalités de la convention fiscale liant leur pays de résidence et la France.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts (CGI), il est rappelé que les dividendes au titre des trois derniers exercices s'établissaient ainsi :

- Exercice 2018 : 61.571.842,50 €, soit 17,50 € par action
- Exercice 2019 : 0 €, soit 0 € par action
- Exercice 2020 : 246.289.190 €, soit 70 € par action

V. – Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Banque Neuflize OBC relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.
Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.
L'opinion formulée ci dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci dessus, nous attirons votre attention sur la note « Faits marquants » de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de méthode comptable sur l'évaluation des passifs sociaux à la suite de la mise à jour de la recommandation ANC 2013-02.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.
C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823 9 et R. 823 7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation du portefeuille de titres et des participations

Risque identifié

Comme indiqué dans la note « 1.4 Portefeuille titres » de l'annexe aux comptes annuels, les titres sont enregistrés à leur coût d'acquisition et évalués à leur valeur d'utilité. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable des titres.
Nous avons considéré que l'évaluation du portefeuille de titres et des participations constituait un point clé de l'audit car elle requiert l'exercice du jugement de la direction quant aux choix des méthodologies et des données utilisées.
La valeur nette comptable de la société Neuflize Vie s'élève à M€ 130,7 au 31 décembre 2021 (quote-part de détention : 60 %). Celle de la société Cofiloisirs a été ramenée au cours de l'exercice à € 1 (quote-part de détention : 46,04 % pour une valeur brute historique de M€ 10,7).

Notre réponse

Notre approche d'audit a consisté à :
- vérifier l'exactitude des calculs effectués par votre société ;
- évaluer la qualité du processus d'élaboration et d'approbation des budgets et des prévisions ;
- évaluer la cohérence des informations, des hypothèses et des méthodologies prises en compte pour déterminer la juste valeur des titres et les niveaux de dépréciation correspondants ;
- revoir les rapports d'évaluation des experts indépendants le cas échéant.

Pour les titres dont la valeur d'utilité estimée s'est avérée inférieure à la valeur nette comptable, nous avons examiné la cohérence des dépréciations comptabilisées.

Provisionnement du risque de crédit

Risque identifié

Du fait de son activité, votre banque est exposée à un risque de crédit sur les prêts octroyés à la clientèle.
Comme indiqué dans la note 1.3 de l'annexe aux comptes annuels, les créances sur la clientèle présentant un risque de crédit avéré donnent lieu à la comptabilisation d'une dépréciation à hauteur des pertes probables correspondant à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux d'intérêt effectif.
S'agissant de la détermination d'éventuelles dépréciations, la direction de la banque est conduite à formuler des hypothèses pour estimer les flux futurs de recouvrement.
Nous avons considéré la détermination de ces dépréciations des crédits comme un point clé de l'audit des comptes annuels en raison de leur sensibilité aux hypothèses retenues par la direction pour déterminer les flux futurs estimés actualisés.
Comme indiqué dans la note A.3 de l'annexe aux comptes annuels, le montant des dépréciations pour risque de crédit figurant au bilan s'établit à M€ 52 au 31 décembre 2021.

Notre réponse

Nos travaux ont consisté à examiner le dispositif mis en place par la direction, dans le contexte de crise liée à la pandémie de Covid-19, pour évaluer le montant des dépréciations à comptabiliser.
Nous avons en particulier :

- mené des entretiens au cours de l'exercice avec les personnes en charge du suivi des risques au sein de votre société afin de prendre connaissance de la gouvernance et des procédures mises en place pour évaluer ces dépréciations et assurer leur correcte comptabilisation ;
- testé l'efficacité des contrôles-clés mis en œuvre par votre société relatifs à ces procédures ;
- analysé les hypothèses utilisées par la direction pour la détermination des flux futurs estimés sur un échantillon de dossiers de crédit en prenant en compte, le cas échéant, l'impact de la crise sanitaire sur ces flux ou les garanties spécifiques liées aux plans de soutien à l'économie ;
- mis en œuvre des procédures analytiques sur la couverture des encours douteux par type de clientèle.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous.
La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225 37 4 du Code de commerce.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Banque Neuflize OBC par votre assemblée générale du 22 mai 2014 pour le cabinet MAZARS et du 26 mai 2016 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.
Au 31 décembre 2021, le cabinet MAZARS était dans la huitième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la sixième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.
Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.
Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.
Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux ci.
Comme précisé par l'article L. 823 10 1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.
Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.
Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822 10 à L. 822 14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense, le 5 mai 2022
Les Commissaires aux Comptes

MAZARS
Bertrand Desportes

ERNST & YOUNG Audit
Luc Valverde

V. – Rapport de gestion

Le rapport de gestion est tenu à la disposition du public au siège social de la Banque, 3, avenue Hoche – 75008 Paris.